



Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne recherche

un(e) chargé(e) de mission – Assistant charte paysagère - Chaîne des Puys / Faille de Limagne CDD d'accroissement 6 mois

CATÉGORIE B
GRADE TECHNICIEN / REDACTEUR
ou, à défaut, CONTRACTUEL.

TERRITOIRE ET CONTEXTE



Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Territoire rural, de moyenne montagne, situé à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et au cœur de l'Auvergne, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un le plus grand de France métropolitaine.

Il se distingue par de **nombreux patrimoines** naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles :

- > un volcanisme exceptionnel, tant dans la diversité de ses formes que de son étalement géographique
- > 3 massifs montagneux : Chaîne de Puys, Massif du Sancy, Massif du Cantal
- > 5 grands paysages qui organisent le territoire en régions naturelles :
 - . les Monts Dômes, ponctués par les 80 cratères de la Chaîne des Puys
 - . les reliefs accentués des Monts Dore
 - . les grands espaces du Cézallier
 - . le plateau verdoyant de l'Artense, la seule région non volcanique du Parc
 - . l'imposant stratovolcan cantalien
- > une mosaïque de milieux naturels, notamment forestiers (1/3 du Parc) et prairiaux (240 000 ha)
- > 60% du territoire reconnu pour le haut intérêt de sa biodiversité et près de 200 sites naturels remarquables
- > des ressources aquatiques de qualité : 3 400 km de cours d'eau, de multiples lacs naturels, de tourbières et zones humides (240 dans le Cézallier et l'Artense)
- > une culture traditionnelle vivante : architecture ancienne en pierre volcanique, patrimoine historique et immatériel riche, savoir-faire propres et produits reconnus (fromages, salaison, eaux minérales, gentiane, pierre volcanique...).

Chiffres clés

- . Surface : près 400 000 hectares
- . Taille : 120 km du Nord au Sud
- . Altitudes : de 400 à 1886 mètres
- . Collectivités : 147 communes, 12 groupements de communes
- . Acteurs locaux : environ 90 000 habitants



Le projet du territoire

Le territoire est actuellement classé en « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » de 2013 à 2028.

Sa **charte** constitue le projet de territoire adopté par les Communes et leurs groupements, les Départements, la Région, ainsi que l'État.

- les extensions urbaines non-maîtrisées sont explicitement identifiées comme une menace à la lisibilité des paysages et à l'intégrité du Bien inscrit au Patrimoine Mondial.

La Chaîne des Puys – faille de Limagne fait l'objet d'un plan paysage, élaboré entre 2021 et 2023. La charte architecturale et paysagère est une action prioritaire identifiée dans ce cadre.

MISSION ET OBJECTIFS ASSIGNES

Sous la responsabilité de la directrice « Patrimoine mondial Chaîne des puys - faille de Limagne », le chargé de mission - charte paysagère - accompagnera le chargé de mission Urbanisme et paysage dans la construction et la réalisation de **la charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puys-faille de Limagne**.

Cette charte, qui concernera l'ensemble des villages inclus dans le Bien et sa zone tampon, a vocation à devenir un référentiel pour la construction, en émettant des recommandations et prescriptions sur les formes urbaines, l'implantation dans la parcelle, les volumétries, clôtures, ouvertures, couleurs des enduits et menuiserie, plantations...

Elle sera organisée par unités paysagères (définies par le plan paysage) et en typologies facilitant la compréhension du document.

L'objectif de cette mission est d'aboutir à un document synthétique et pédagogique, pouvant avoir une portée réglementaire et opposable une fois annexé aux documents d'urbanisme des collectivités volontaires.

L'élaboration de cette charte implique notamment :

- une synthèse documentaire des outils existants : documents du plan paysage, documents d'urbanisme récents, nuanciers communaux existants, ressources bibliographiques, observatoire photographique des paysages...
- Un travail de terrain en complément de l'analyse documentaire, y compris des relevés par dessin et photographie,
- La production de documents graphiques clairs et pédagogiques

L'élaboration de cette charte sera suivie par un comité ad-hoc composé d'acteurs impliqués dans le plan de paysage : élus du territoire concerné, techniciens des structures partenaires (CAUE, EPCI, services de l'État,...). Ce comité de suivi donnera les directions et les arbitrages éventuels dans la réalisation du document.

En outre, le chargé de mission pourra également être sollicité pour accompagner la mise en œuvre d'actions issues du plan d'actions du Plan Paysage, et de manière ponctuelle contribuer aux missions de la direction « Patrimoine mondial Chaîne des Puys-faille de Limagne ».

PROFIL RECHERCHE

Formation : formation supérieure dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement (architecte, urbaniste, paysagiste) diplômé d'un niveau Master 2 ou équivalent (bac + 5)

Expérience : Débutant accepté. La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont un plus. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional, un CAUE ou une Agence d'urbanisme serait un atout.

Compétences requises :

- expérience en conduite et animation de projets au sein ou en lien avec les collectivités territoriales.
- connaissance des missions et du fonctionnement d'un Parc naturel régional.
- Sensibilité et appétence pour les paysages ruraux, l'architecture vernaculaire (ancienne et contemporaine)
- connaissance des politiques et outils de l'urbanisme, de la planification et du paysage : SCOT, PLU(i), Plan de paysage, etc.
- capacités de conduite de réunions et d'animation de démarches à vocation pédagogique.
- capacités rédactionnelles et de communication.
- capacités graphiques (dessin et infographie)
- sens du travail en équipe pluridisciplinaire.
- sens de la négociation, du dialogue, de l'écoute et aptitude à travailler avec les élus.
- connaissance des logiciels d'infographie (Photoshop, InDesign, Illustrator) et SIG (ArcGIS, QGIS).
- Permis B indispensable.

INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES

Durée du contrat : 6 mois à temps complet.

Rémunération : selon expérience et statut + régime indemnitaire.

Basé : Siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (Montlosier, 63970 Aydat)

Déplacements : fréquents sur le territoire et occasionnels à l'extérieur, avec véhicule de service.

Poste à pourvoir : dès que possible

Contacts et renseignements au Syndicat mixte du Parc :

Romain CHALAYE
Chargé de mission Urbanisme et Paysage
Direction « Patrimoine mondial Chaîne des Puys-faille de Limagne »
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Tél : 04 73 65 64 18
rchalaye@parcdesvolcans.fr

CANDIDATURE

Envoyer **CV** et **lettre de motivation** (et d'éventuelles autres pièces type portfolio)

Avant le 25 septembre 2023

À l'attention du **Président** du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier – 63970 AYDAT
À l'adresse mail suivante : sblary@parcdesvolcans.fr